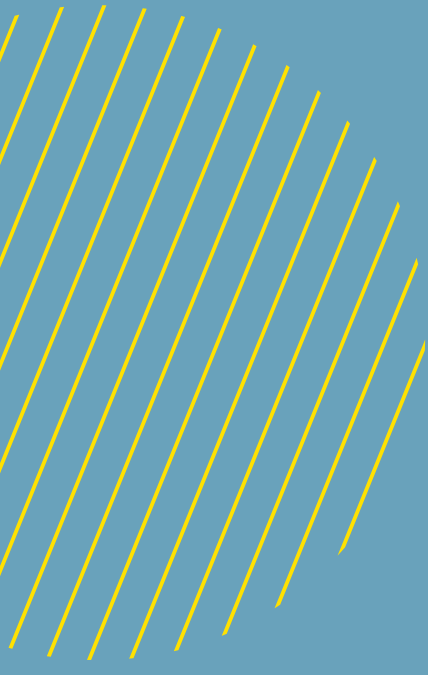




CONSEIL de DEVELOPPEMENT

Avis

suite à la saisine
du Président de l'agglomération
Paris-Saclay au sujet
**de la stratégie en matière
d'économie circulaire**



Décembre 2023

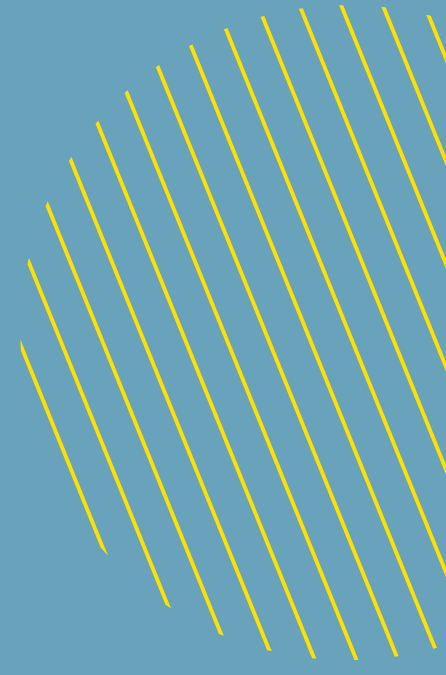


PARIS ●
SACLAY
Communauté d'agglomération



SOM MAIRE

1	Contexte de la saisine du Conseil de développement sur la politique en matière d'économie circulaire	04
1.1	La saisine du Président	04
1.2	L'économie circulaire, c'est quoi ?	05
1.3	Le diagnostic et les orientations stratégiques retenues : synthèse et échanges	08
1.4	Objectifs et déroulé des travaux du CODEV sur la nouvelle feuille de route en matière d'économie circulaire	14
2	Propositions d'un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre ou à développer	15
2.1	Plan d'actions	15
2.2	La suite de ces travaux	22
3	Mot de conclusion du Président	23



1 Contexte de la saisine du Conseil de développement sur la politique en matière d'économie circulaire

1.1 La saisine du Président

Dès 2016, l'agglomération Paris-Saclay a inscrit l'économie circulaire dans sa politique communautaire en matière de transition écologique.

Inscrite dans le projet de territoire de l'agglomération (Axe 3 « Réussir la transition écologique sur le territoire de l'agglomération »), la stratégie en matière d'économie circulaire se veut ambitieuse, avec comme objectifs de :

- 1- favoriser les écosystèmes circulaires par l'identification des ressources locales, de leurs modes de gestion et des besoins des acteurs, afin d'affiner la connaissance du métabolisme du territoire ;
- 2- identifier des écosystèmes locaux complets (producteur, transformateur, consommateur) par matériaux (eau, terres, déchets verts, déjections d'élevage, granulats, pneus, mobilier, biodéchets...) permettant à l'agglomération d'assumer un rôle d'impulsion, de coordination et de développement des filières de valorisation.

Depuis 2022, l'agglomération et ses services ont proposé un plan d'actions global avec la mise en place d'ateliers de travail avec les villes, les associations et partenaires, afin de construire avec eux cette nouvelle feuille de route.

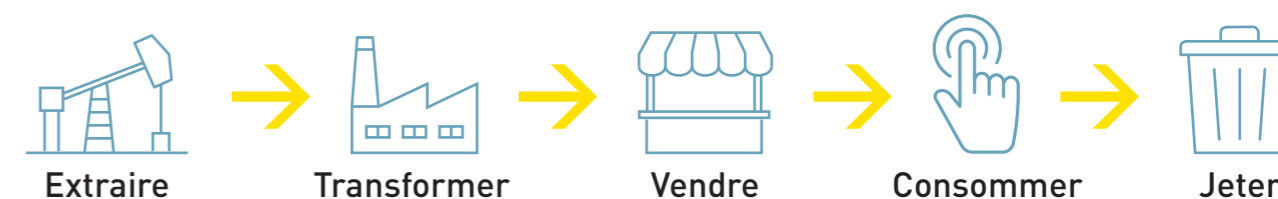
C'est dans ce cadre que le CODEV a été sollicité par saisine du Président de l'agglomération.

→ Pour rappel, le projet de territoire a fait l'objet d'une feuille de route réactualisée en 2021/2026. À ce titre, l'économie circulaire a été identifiée comme l'une des 6 orientations prioritaires de la politique communautaire en faveur de la transition écologique.

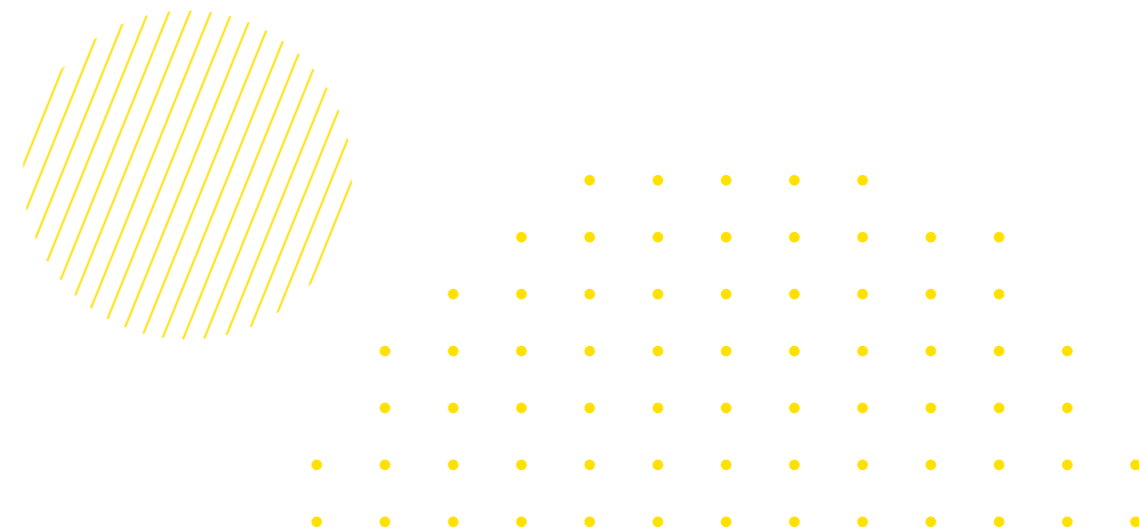
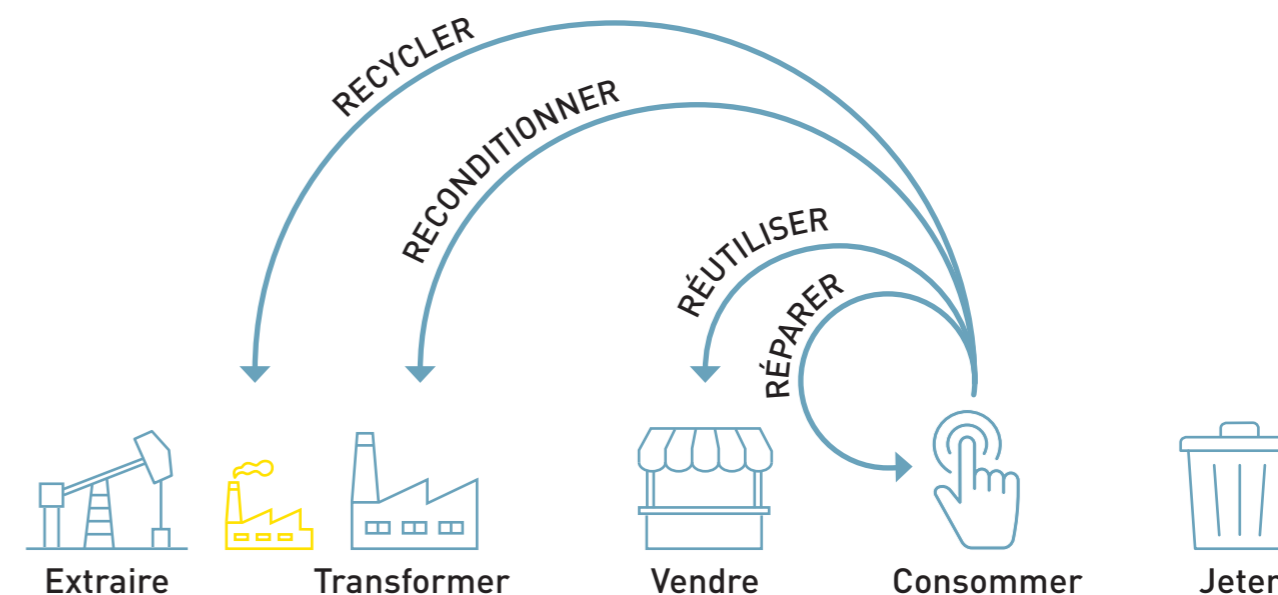
1.2 L'économie circulaire, c'est quoi ?

1.2.1. Différence entre l'économie linéaire et l'économie circulaire

Économie linéaire

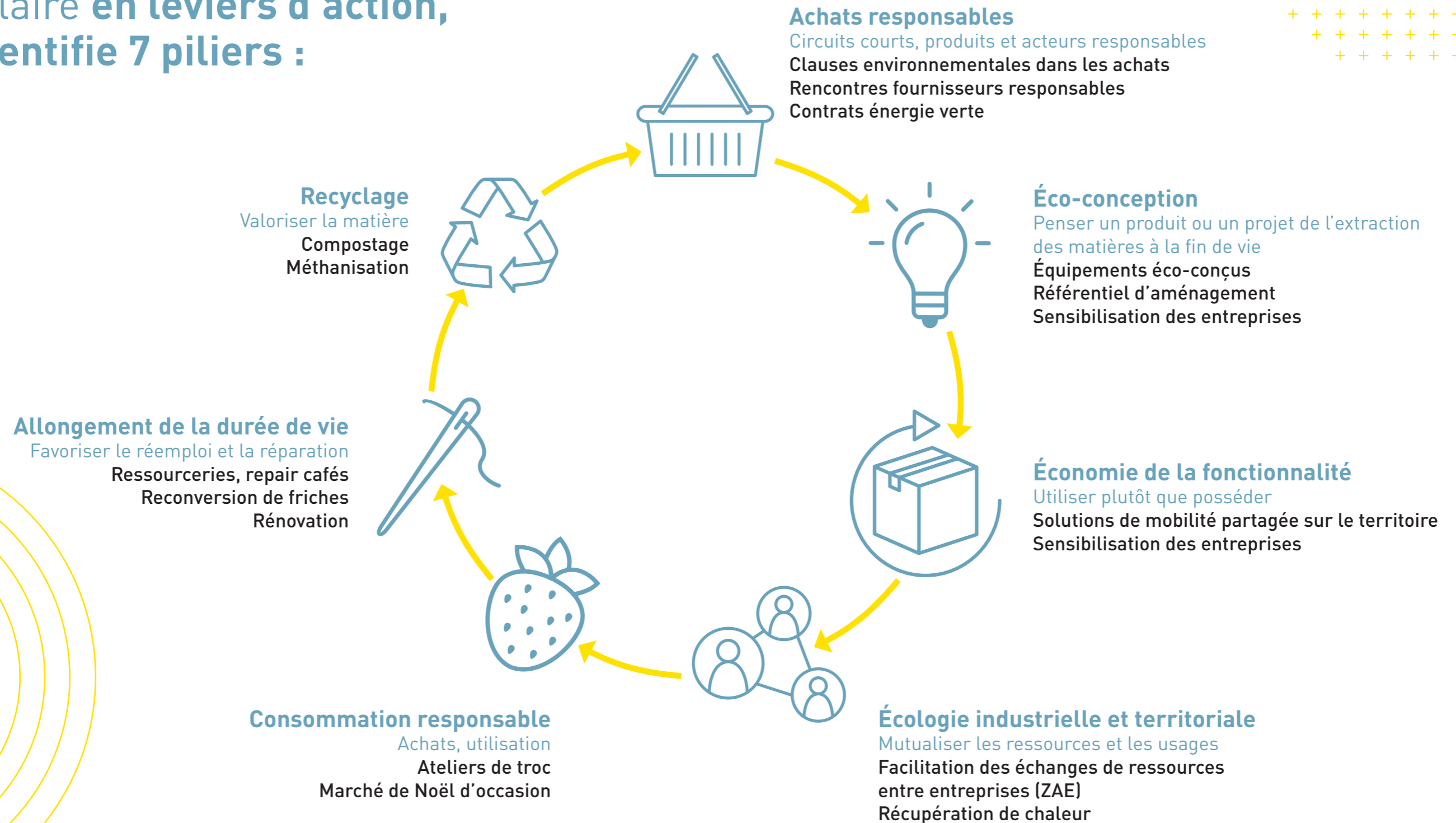
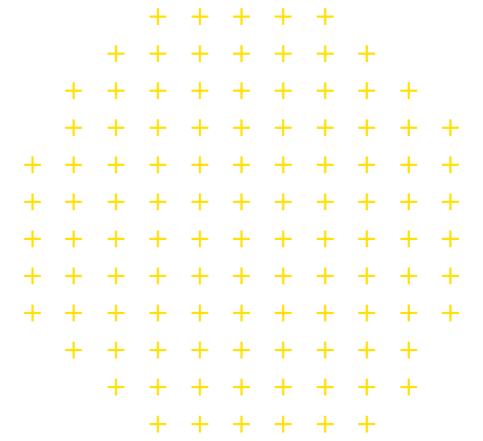


Économie circulaire



1.2.2. Les 7 piliers de l'économie circulaire

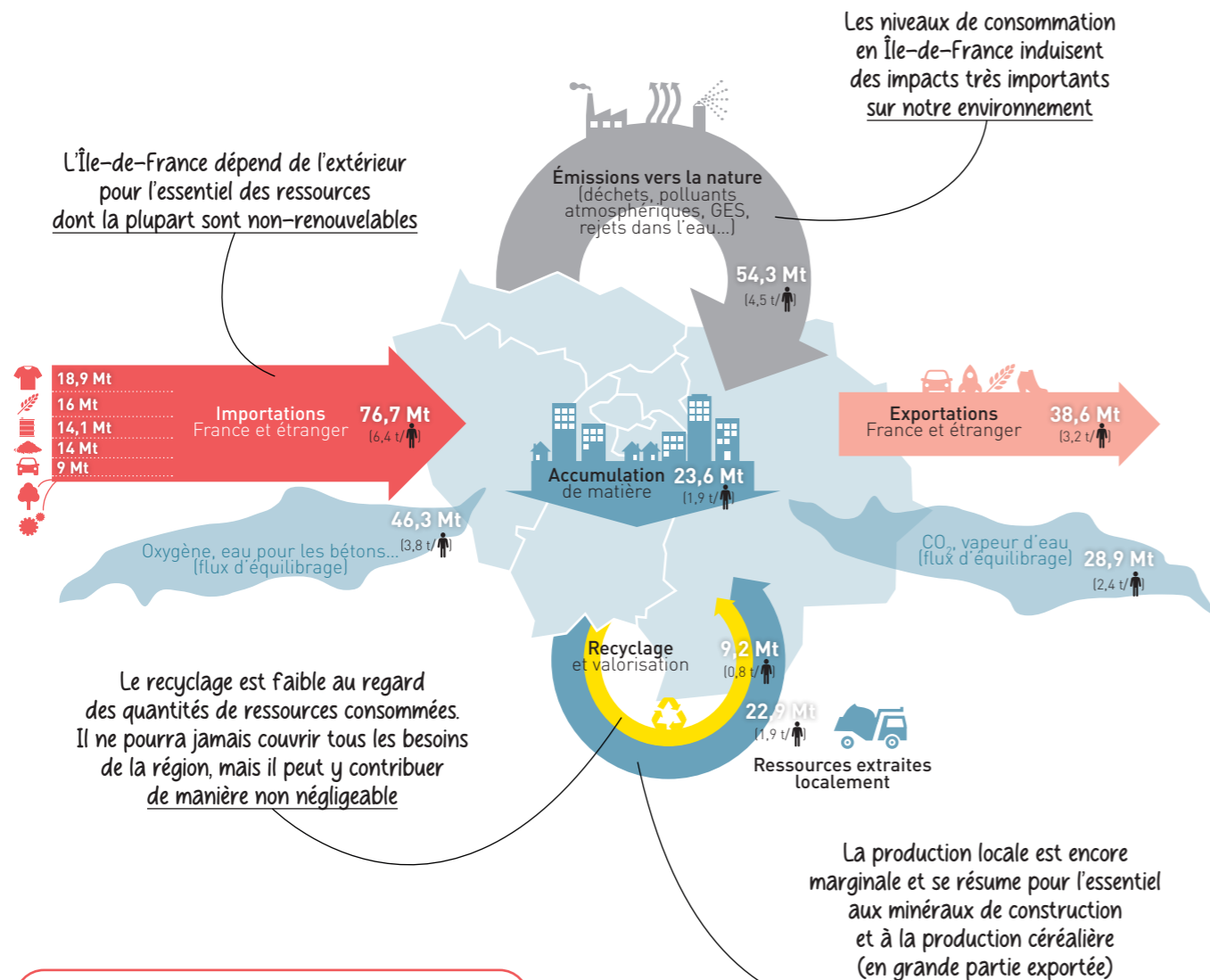
Si l'on souhaite traduire l'économie circulaire **en leviers d'action**, on identifie **7 piliers** :



1.3 Le diagnostic et les orientations stratégiques retenues : synthèse et échanges

1.3.1. L'état de la consommation des ressources en Île-de-France et sur le territoire de l'agglomération

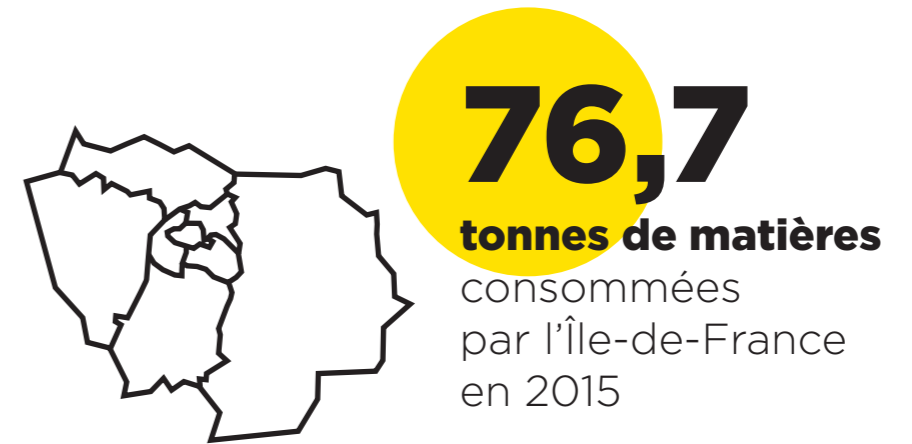
Bilan de flux de matières, hors flux indirects Île-de-France, 2015



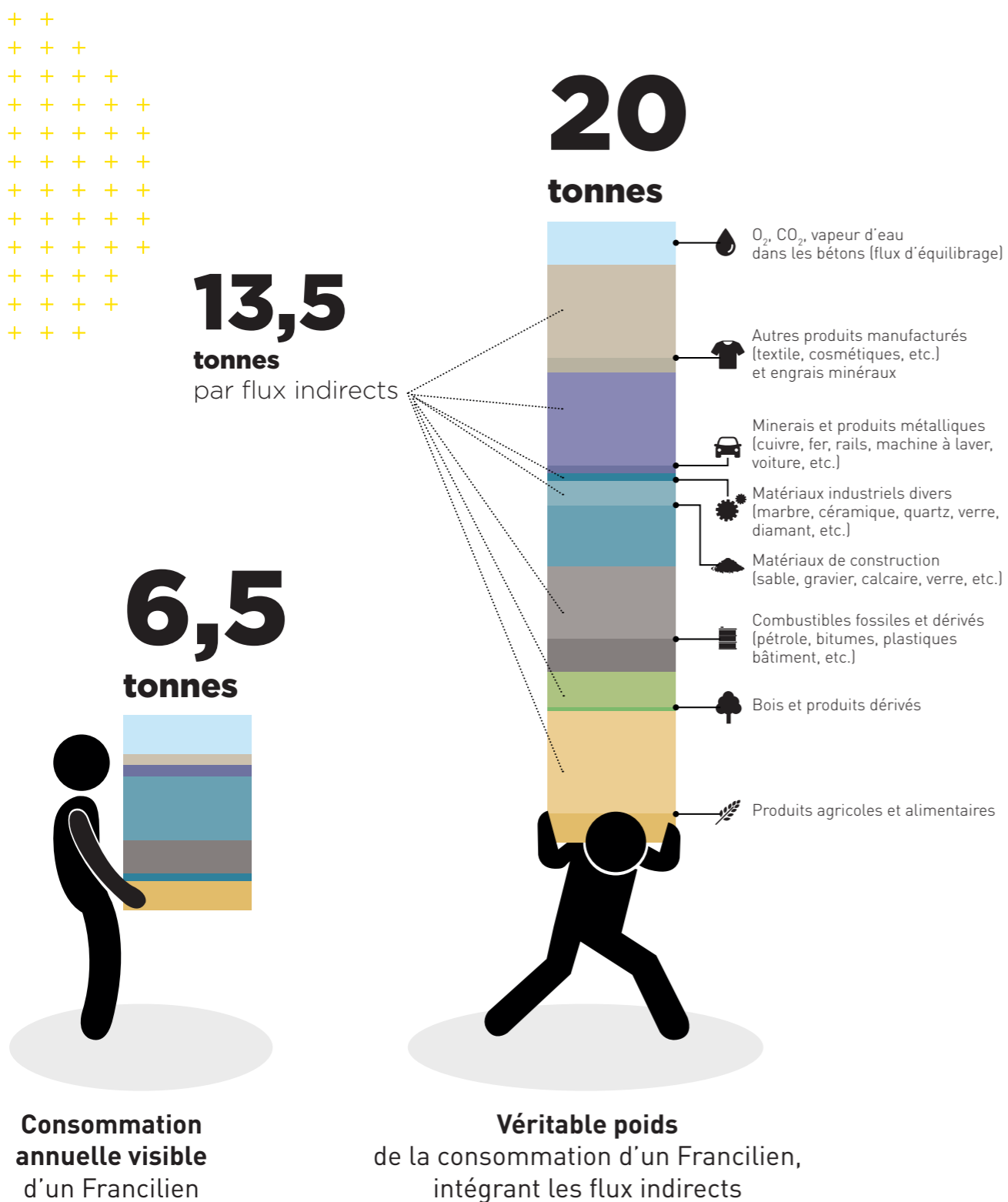
- Légende :**
- Autres produits manufacturés et engrais minéraux
 - Produits agricoles et alimentaires
 - Combustibles fossiles et dérivés
 - Matériaux de construction
 - Minerais et produits métalliques
 - Bois et dérivés
 - Matériaux industriels

Source : « Bilan de flux de matières de la région Île-de-France en 2015 », réalisé par Augiseau V. et Barles S. (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne UMR Géographie-Cités) pour la région Île-de-France, 2018.

Quelques chiffres clés :



Notion d'empreinte ressources

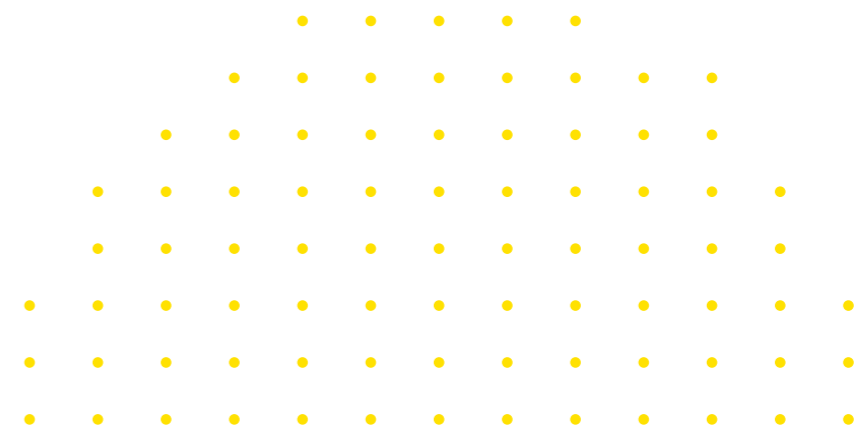


Source : « Bilan de flux de matières de la région Île-de-France en 2015 », réalisé par Augiseau V. et Barles S. (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne UMR Géographie-Cités) pour la région Île-de-France, 2018.

Estimation de la consommation de la ressource

Cet outil permet d'estimer l'empreinte matière d'un territoire à travers une approche « habitant » à partir de l'empreinte matière française moyenne et des niveaux de vie et des choix de consommation ménages selon la zone géographique.

Différents secteurs étudiés	Empreinte matière estimée d'un habitant/an sur Paris-Saclay
Produits alimentaires et boissons non alcoolisés	3,8 tonnes
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	5,4 tonnes
Loisirs et culture	2,4 tonnes
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	2,7 tonnes
Transports	1,9 tonnes
Habillement et chaussures	0,7 tonnes
Hôtellerie, cafés, restauration	0,4 tonnes
Communications	0,2 tonnes
Santé	0,4 tonnes
Boissons alcoolisées et tabac	0,1 tonnes
Éducation	0,3 tonnes
Autres biens et services	1,3 tonnes
Total	19,6 tonnes



1.3.2. Les enjeux et scénarios de ce nouveau schéma

La stratégie économie circulaire est en cours de construction depuis septembre 2022.

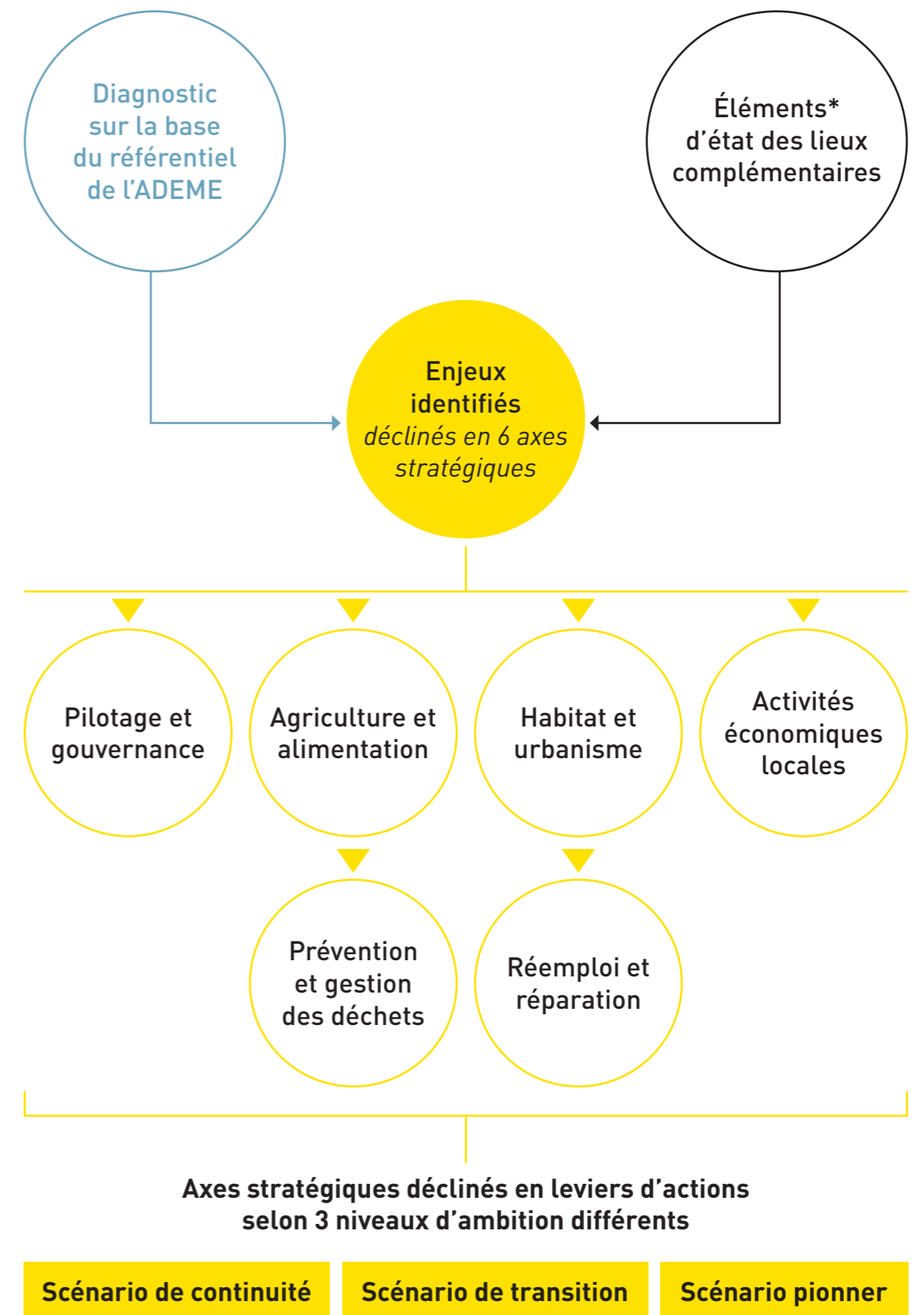
Basée sur un état des lieux s'appuyant sur le référentiel de l'ADEME en la matière, elle intègre scénarios et objectifs à atteindre.

Depuis septembre, ont été réalisés :

- un atelier de formation sur l'économie circulaire, comprenant agents et élus ;
- des comités techniques et groupes de travail pour réaliser l'état des lieux. Celui-ci pourrait donner lieu à une labellisation ;
- un atelier de travail regroupant partenaires, élus et agents dont l'objectif était d'aboutir à des scénarios à proposer en matière de stratégie économie circulaire selon la méthodologie suivante.



Méthode de construction des scénarios proposés



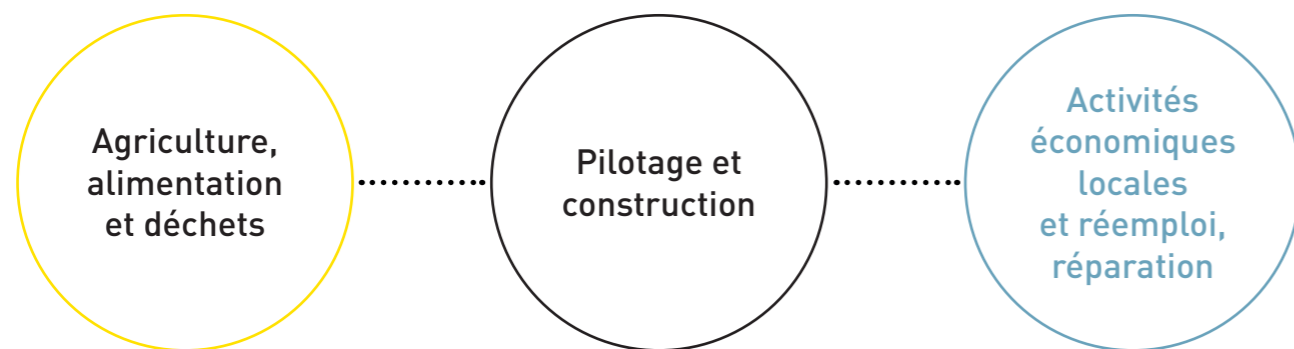
* Chiffes clés, études en cours, éléments du PCAET, etc.

1.4 Objectifs et déroulé des travaux du CODEV sur la nouvelle feuille de route en matière d'économie circulaire

Il est proposé aux membres du CODEV de contribuer à la stratégie économie circulaire de l'agglomération par le biais des actions suivantes : prise de connaissance du scénario proposé pour la stratégie économie circulaire faisant suite à une consultation en interne et des partenaires.

1.4.1. Méthodologie d'animation proposée

Trois groupes thématiques :

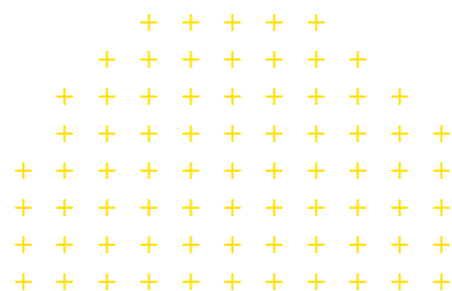


Discussions :

- positionnement et proposition de niveau d'ambition ;
- précisions sur les actions et apport de compléments.

Les membres du CODEV attirent l'attention sur le fait que la séance de travail proposée a permis de mieux appréhender la politique communautaire en matière d'économie circulaire, mais qu'ils auraient souhaité être associés plus en amont, toujours dans un souci d'être le plus pertinents et efficaces possibles.

Pour des raisons pratiques, cela n'a pas été possible, mais puisque certains membres du CODEV se sont proposés pour être associés aux réunions de suivi de projet « économie circulaire », en lien avec les services, les prochaines étapes seront plus enrichissantes.



2

Propositions d'un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre ou à développer

2.1 Plan d'actions

Les attentes des services de l'agglomération sur la contribution du CODEV étaient de valider le scénario retenu par enjeu identifié (cf. schéma page 13), les actions associées et de compléter les propositions, si nécessaire. Les membres du CODEV sont donc repartis des documents de synthèse de l'atelier de co-construction des partenaires.

Ce plan d'actions n'intègre donc pas uniquement les actions proposées par le CODEV, mais bien l'ensemble des actions travaillées lors d'ateliers de co-construction mais validées par le CODEV.

En bleu, les actions proposées par le CODEV.

→ **ACTION 1** Une démarche fondée sur une gouvernance élargie, l'exemplarité de la collectivité et la mobilisation des acteurs du territoire pour donner lieu à une véritable dynamique d'ECi (Économie Circulaire intercommunale) : *scénario pionnier*

Mettre en place un système de gouvernance élargie visant à mobiliser le territoire dans sa totalité :

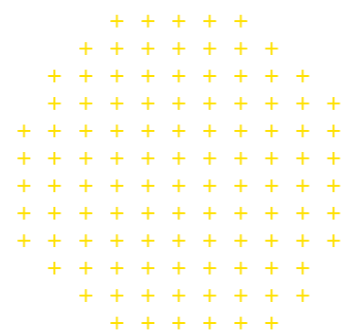
- établir un COPIL élargi de l'économie circulaire, intégrant des communes du territoire, des partenaires **et inclure les citoyens (à travers le CODEV notamment) ;**
- créer et animer avec l'ADEME et d'autres EPCI un réseau des acteurs de l'économie circulaire territorial et rendre compte régulièrement de l'avancement des projets ;
- mettre en place un processus de suivi, avec des objectifs et indicateurs.

Faire preuve d'exemplarité en appliquant les principes de l'économie circulaire à la commande publique et à la stratégie de développement économique :

- proposer la mise en place d'un SPASER et atteindre 100 % de marchés comprenant une disposition environnementale et 30 % comprenant une disposition sociale, d'ici 2025 ;
- disposer d'un tableau de bord permettant de suivre la part de marché intégrant des dispositions responsables ;
- acheter des produits issus du réemploi et/ou intégrant des matériaux recyclés (proportions indiquées dans la loi AGECE) ;
- former les équipes de la collectivité aux achats responsables ;
- accompagner les communes dans leurs pratiques de commande publique responsables et circulaires et participer à des réseaux sur les Achats Responsables ;
- organiser des rencontres entre les donneurs d'ordre et les fournisseurs responsables locaux ;
- en 2025, les indicateurs de résultat existant pour l'économie circulaire sont complétés par des indicateurs d'impact ;
- intégrer l'économie circulaire dans sa stratégie de développement économique.

Former en interne et mobiliser les citoyens pour créer une dynamique d'innovation :

- former les agents et les élus à la sobriété et à l'économie circulaire ;
- **sensibiliser les citoyens à l'économie circulaire lors d'événements (type vide grenier) ;**
- accompagner un appel à projet pour faire émerger et accompagner des initiatives d'économie circulaire sur le territoire.



→ **ACTION 2 Une alimentation bio, locale et peu génératrice de (bio) déchets et dont la valorisation par compostage est privilégiée : scénario de transition**

Soutenir les producteurs locaux et bio à travers l'approvisionnement, le développement des points de vente et en promouvant une consommation locale et en circuit-court :

- mettre en place un groupement d'achat avec les communes auprès de producteurs franciliens responsables ;
- approvisionnement responsable : se rapprocher de partenaires institutionnels pour la création de projets à l'échelle départementale ;
- soutenir certaines structures de circuits courts en mettant à disposition des moyens techniques permettant de faciliter la vente de produits locaux, comme un dispositif de vente mutualisée ;
- en lien avec l'office de tourisme, mettre régulièrement à jour la cartographie des producteurs franciliens responsables ;
- identifier et soutenir des projets pilotes sur la transition vers une agriculture durable, la consommation en circuits courts et l'économie circulaire ;
- étudier et expérimenter le développement de la consigne sur le territoire ;
- travailler avec des associations partenaires pour sensibiliser le Grand Public à une consommation locale et peu génératrice de déchets.

Réduire et mieux gérer les déchets alimentaires en déployant des actions contre le gaspillage et en favorisant le compostage des biodéchets :

- en 2030, 100 % des cantines du territoire de l'agglomération sont engagées dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- mettre en contact les grandes et moyennes surfaces avec des associations locales pour le don des invendus alimentaires ;
- réaliser une étude d'opportunité pour la mise en place d'une solution de valorisation énergétique des biodéchets sur le territoire ;
- mettre à disposition deux maîtres-composteurs pour accompagner le changement de pratiques des habitants, mettre en place des points d'apports volontaires dans les zones denses pour collecter les biodéchets ;
- soutenir des événements de cuisine collective (type Disco Soupe) ;
- accompagner une conserverie pour que des invendus agricoles puissent être transformés ;
- accompagner une démarche d'EIT agro-industrielle ;
- mettre en place des actions de sensibilisation sur les marchés.

→ **ACTION 3** Un secteur de la construction plus sobre en matières primaires et respectueux des milieux naturels : *scénario de transition*

Éco-concevoir les ouvrages afin de réduire leur impact environnemental :

- construire et diffuser une charte d'aménagement circulaire promouvant l'intensification des usages, la modularité des bâtiments, l'éco-conception, la réhabilitation des zones et bâtis en lien avec les communes du territoire ;
- étudier l'utilisation des textiles issus du réemploi comme matériau d'isolation.

Préserver la qualité des sols en limitant l'artificialisation :

- accompagner les communes pour l'harmonisation des PLU de manière concertée et étudier la question d'un mode d'action collectif **et harmonisation des PLU à l'échelle intercommunale (PLUi ?)** ;
- intégrer notamment la densification dans les cahiers des charges pour atteindre les objectifs du SDRIF-Environnement ;
- cartographier les friches du territoire avec les communes, initier deux projets de réhabilitation de friches en collaboration avec les acteurs du territoire pour 2030.

Appliquer les principes de l'économie circulaire dans la prévention et gestion des déchets du BTP en promouvant les modes de valorisation les plus sobres :

- se doter d'objectifs ambitieux, allant au-delà de la réglementation en matière de valorisation des déchets du Bâtiment ;
- travailler avec l'EPA Paris-Saclay pour développer le réemploi dans le secteur et expérimenter le réemploi des matériaux de construction sur un site pilote ;
- étudier la mise en place d'un magasin de chantier sur un projet afin que les matériaux trouvent directement des repreneurs, réutiliser les matériaux issus de déconstruction sur d'autres projets du territoire dans une logique d'EIT ;
- pour 2024, imposer 5 % de matériaux issus du réemploi dans les rénovations et les constructions neuves, afin de soutenir le développement de cette filière ;
- soutenir un projet de concassage et recyclage in situ du béton, à mener dans le cadre d'un projet de recherche avec des étudiants.

→ **ACTION 4** Un accompagnement dédié des acteurs économiques du territoire, de manière à faire émerger des initiatives innovantes d'économie circulaire : *scénario de transition*

Accompagner les entreprises du territoire pour le développement de projets innovants d'économie circulaire :

- cartographier des réseaux existants et réaliser un listing des projets d'économie circulaire que pourraient soutenir la collectivité ;
- assurer une veille et communiquer sur les moyens de financements existants, à venir et mobilisables ;
- informer les entreprises sur les obligations de gestion des déchets et les conseiller pour améliorer leur gestion des déchets ;
- sensibiliser les entreprises avec lesquelles la collectivité est liée par un contrat (par exemple, par le biais de trophées de l'économie circulaire) ;
- proposer de réaliser un diagnostic des filières à enjeux d'économie circulaire sur le territoire.

Soutenir et dynamiser les initiatives pour l'éco-conception dans le territoire :

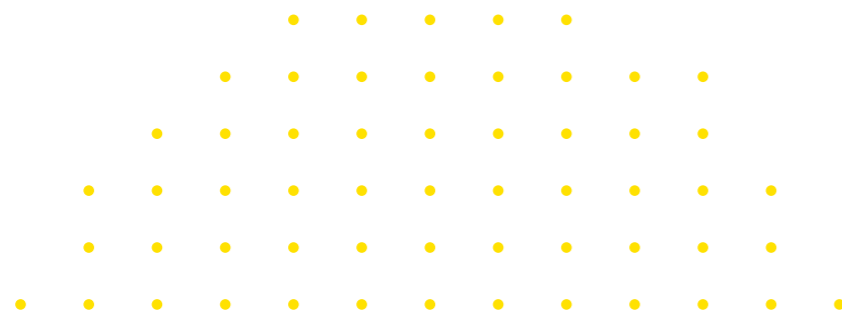
- animer un événement par an sur l'éco-conception (rencontre avec intervention d'entreprises engagées dans cette démarche) ;
- soutenir les actions de formation et sensibilisation pour les écoles et les entreprises.

Favoriser la collaboration inter-entreprises en développant l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) :

- continuer le travail en lien avec les établissements d'enseignement supérieur sur ce sujet, ainsi que pour le développement de synergies inter-entreprises sur et entre les zones d'activités ;
- structurer la stratégie d'EIT et mettre en place une synergie par an ;
- organiser un webinaire ou des rencontres pour les entreprises en collaboration avec la CCI.

Construire une société plus sobre en promouvant l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) :

- participer au projet d'auto-partage sur le campus urbain et évaluer son impact ;
- **animer une rencontre sur l'EFC et renforcer les liens avec les grandes écoles du territoire pour développer des actions innovantes en matière d'EFC ;**
- sensibiliser et former les agents de la collectivité.



→ **ACTION 5** Une incitation à consommer mieux et de manière plus sobre à travers le réemploi et la réparation des biens et produits afin de générer moins de déchets

Promouvoir un mode de consommation basé sur la sobriété et peu générateur de déchets :

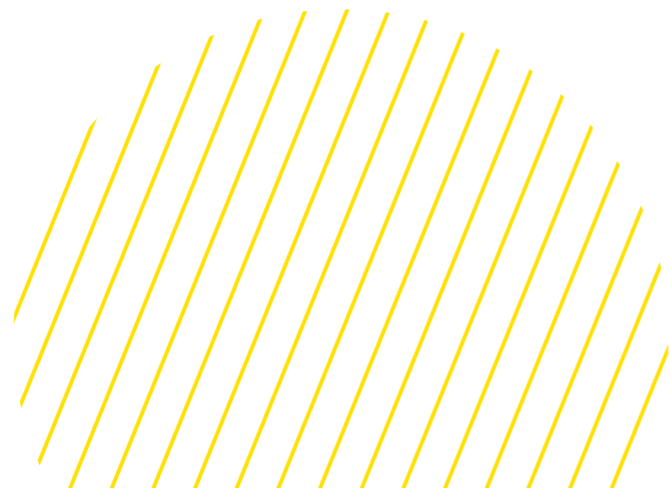
- poursuivre la promotion pour l'allongement de la durée de vie et pour les Défis Famille Zéro Déchets ;
- renforcer le plan de communication pour sensibiliser le Grand Public, notamment à l'achat de biens de seconde main ;
- soutenir et développer des formations en collaboration avec les associations ;
- soutenir le développement des friperies dans le territoire et étudier l'amélioration de l'organisation des filières de récupération de textile.

Augmenter le nombre de ressourceries disponibles dans le territoire :

- soutenir le développement de ressourceries sur le territoire. En 2028, 5 % des DMA sont réemployés/réutilisés ;
- mettre en place un maillage du territoire avec un ensemble de ressourceries facilement accessibles pour les usagers du territoire.

Faciliter l'accès des citoyens aux services de réparation :

- étendre les ateliers de réparation de vélos sur le territoire et étudier les possibilités de développer le troc ;
- communiquer sur le fonds réparation et créer un partenariat avec les organismes professionnels pour cartographier les réparateurs du territoire et soutenir les ateliers de réparation ;
- proposer un service de diagnostic avant la réparation ;
- déployer des actions de communication et sensibilisation à destination de différents publics.



→ **ACTION 6** Un territoire générant moins de déchets et dont la gestion est optimisée et moins polluante : entre *scénario pionnier* et *scénario de transition*

Articuler la gestion des déchets autour d'objectifs ambitieux/spécifiques au territoire :

- effectuer annuellement son rapport des déchets et définir son PLPDMA qui vise à atteindre les objectifs du Plan National de Prévention des Déchets, avec deux ans d'avance sur l'échéance nationale ;
- suivre le déploiement du PLPDMA et rendre compte annuellement des actions menées (budgété pour 2023). En 2028, les objectifs du PLPDMA sont atteints ;
- finaliser l'étude sur la tarification incitative.

Développer un système de collecte optimisé, peu polluant et adapté aux différents types de flux :

- prendre en compte la gestion des biodéchets, suite à une étude dédiée, proposer une caractérisation des OMr (Ordures Ménagères résiduelles), en parallèle de l'étude des biodéchets ;
- étudier l'optimisation des circuits de collecte de manière à en réduire les impacts ;
- utiliser uniquement de véhicules basse consommation pour la flotte de collecte et étudier l'intégration de véhicules bas carbone à sa flotte de collecte.

Sensibiliser le Grand Public à la prévention et le tri des déchets :

- continuer d'animer le Plan Compostage et d'appuyer l'écosystème d'associations locales (par exemple, Ose Zéro Déchet) ;
- organiser régulièrement des événements de sensibilisation pour ramasser les déchets ;
- réaliser des ateliers dans les écoles pour sensibiliser au tri des déchets ;
- il n'y a plus d'emballages, ni de bio déchets dans les OMr ;
- chercher une manière de déployer plus efficacement le Défi Zéro Déchets.

Intégrer les principes de l'économie circulaire à la gestion de l'eau :

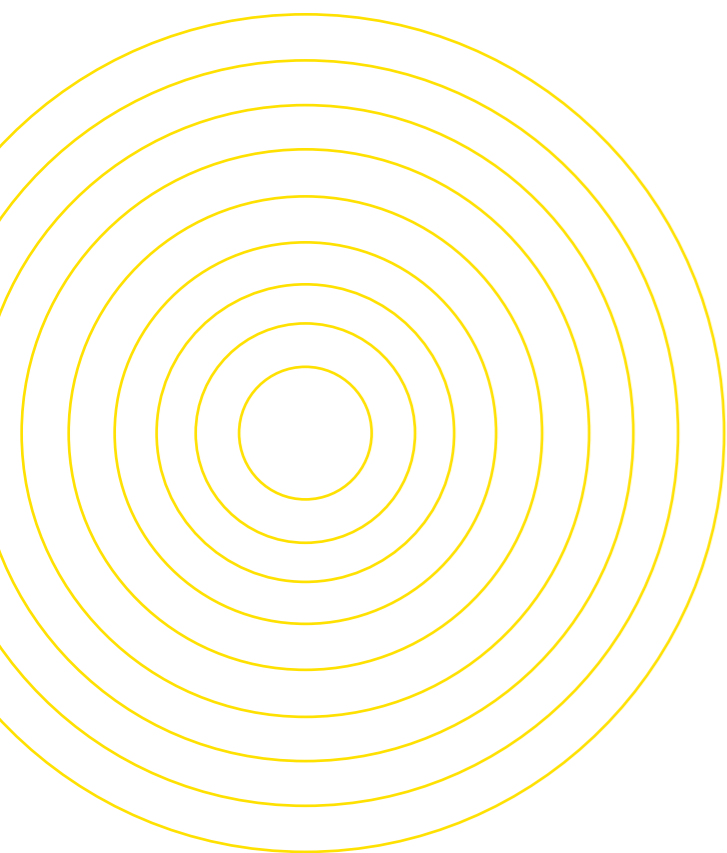
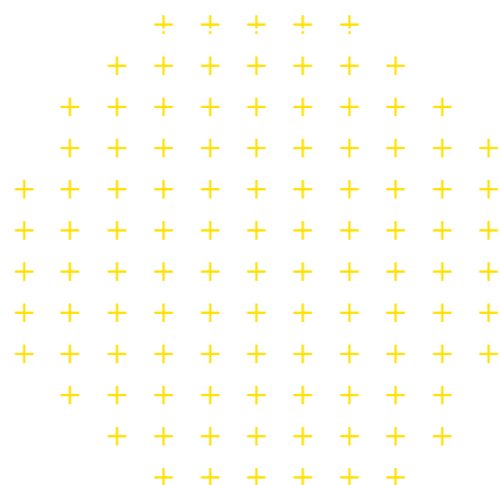
- demander aux syndicats à ce que les eaux usées traitées et les boues d'épuration soient réutilisées ;
- **expérimenter la récupération des eaux de pluie sur le patrimoine intercommunal.**

2.2 La suite de ces travaux

Le projet rentre dans la phase 3 : « construction du plan d'actions ».

Les membres du CODEV, membres du COPIL de suivi de la stratégie, seront associés à cette dernière étape, via les derniers ateliers de co-construction et le COPIL associé.

Le CODEV sera associé à chaque étape de validation des actions comme lieu de concertation des citoyens.



3

Mot de conclusion du Président

La saisine du Président de l'agglomération sur la stratégie en matière d'économie circulaire a permis aux membres du CODEV de rentrer plus en profondeur dans les actions du territoire en matière de résilience et de transition écologique.

À travers le PCAET, le CODEV avait travaillé sur les grands objectifs, là où le travail demandé était plus concret et opérationnel.

C'est un beau projet qui a été présenté au CODEV, malgré un calendrier contraint qui n'a pas permis au CODEV d'intervenir plus en amont de la réflexion mais plutôt après la première phase de co-construction et de calage des grands enjeux.

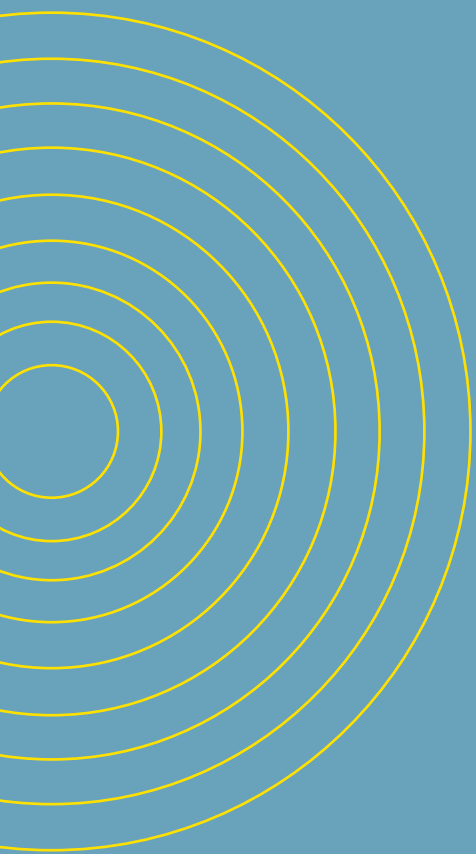
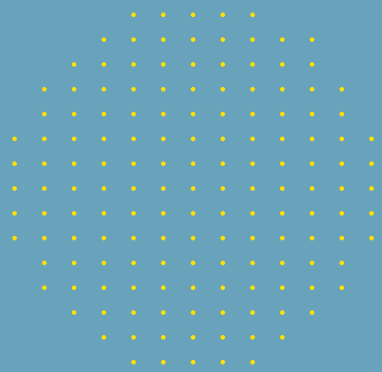
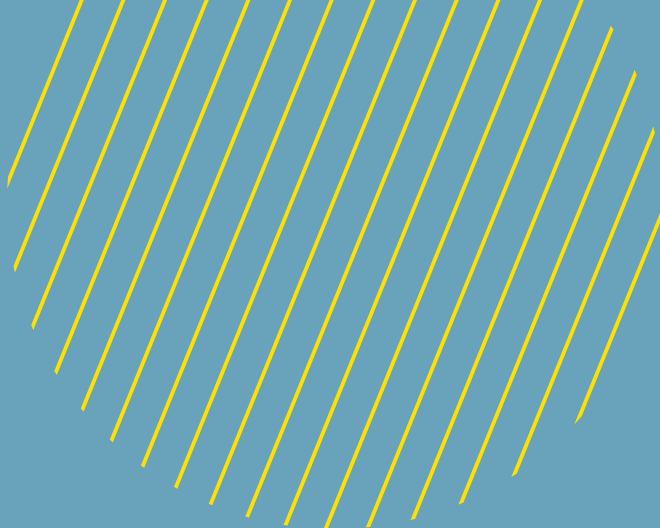
Les échanges en séance ont donc été moins prolifiques. Néanmoins, le CODEV étant associé au suivi du projet, il saura répondre présent aux prochaines sollicitations et remercie le travail et l'investissement des équipes et élus sur ce sujet infiniment sensible et essentiel pour un territoire qui souhaite gagner en autonomie et exemplarité.

Avis rendu le 31 septembre 2023.

Pour le Conseil de Développement

Son Président,
Laurent MUNEROT





**PARIS ●
SACLAY**
Communauté d'agglomération

